

Parc de l'étoile
2 rue Galilée
59760 Grande-Synthe
+33 328587575
France

Déclaration de conformité CE

Déclare sous notre propre responsabilité que le produit

MODELE : **Sérénities 100**
DESCRIPTION **Téléphone appel d'urgence**

Avec les composants inclus

Pour la base 7 VDC, 0.5 A, alimentée par un bloc d'alimentation externe certifié

Pour la télécommande alimentée par une pile bouton lithium-métal CR2430

Est en conformité avec les directives suivantes

Document	Description	Version
RED 2014/53/EU	Directive sur les équipements radioélectriques	2014-04
EN301 489-1 V2.2.3	Compatibilité électromagnétique (CEM) Norme pour les équipements hertziens et les services radio partie 1	2019
EN301489 3 V2.3.2	Compatibilité électromagnétique (CEM) norme pour les équipements et les services radio ; partie 3 : conditions particulières pour les appareils à courte portée (SRD) fonctionnant sur des fréquences comprises entre 9 kHz et 246 GHz ; norme harmonisée pour la compatibilité électromagnétique.	2023
EN 300220-1 V3.1.1	Dispositifs à courte portée (SRD) fonctionnant dans la gamme de fréquences de 25 MHz à 1 000 MHz ; Partie 1 : Caractéristiques techniques et méthodes de mesure	2017
EN 300220-2 V3.1.1	Dispositifs à courte portée (SRD) fonctionnant dans la gamme de fréquences de 25 MHz à 1 000 MHz ; Partie 2 : Norme harmonisée couvrant les exigences essentielles	2017
2014/30/EU	Compatibilité électromagnétique	2014-02
2014/35/EU	La directive basse tension (DBT) (2014/35/UE) garantit que les équipements électriques dans certaines limites de tension offrent un niveau de protection élevé aux citoyens européens, et bénéficient pleinement du marché unique.	2016
EN IEC 62368-1	Équipements audio-vidéo des technologies de l'information et de la communication - exigences en matière de sécurité	2020+A11:2020
EN50663	Alimentations externes AC-Dc et AC-AC - Détermination de la puissance à vide et de l'efficacité moyenne des modes actifs	2017
2011/65/EU	Restriction des substances dangereuses (RoHS)	2011 incluant l'annexII:2015/863/UE
2012/19/EU	Relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) Règles de l'UE sur le traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques pour contribuer à une économie circulaire	
No. 1275/2008	Régulation de l'UE pour le mode veille et le mode arrêt	2008
No. 801/2013	Règlement de l'UE pour le mode veille et le mode arrêt. Ajout pour No 1275/2008	2013

Toute modification non autorisée ou utilisation abusive du produit annule cette déclaration.

Certifié par **Shenzen CCUT Technology Co Ltd.**

1F, Building 35, Changxing Technology industrial Park, Chanzhen Community,

Yutang Street, guangming District, Guangdong, Shenzhen City, P.R. China

Tel. +86 0755-23406590 Web:www.ccuttest.com

Rapport version

Revision	Date de modification	Historique/ Mémo
1.0	27/05/2024	initial

Grande-Synthe le 27/05/2025



Signature:

Nom: Sébastien EVRARD
Position dans la société : Manager TECHNIQUE